

de louer l'une de mes maisons. Je consentis à la proposition et je signai un bail pour trois ans.

Le bâtiment fut occupé jusqu'à la formation du Cabinet actuel, et l'on m'informa alors, sans aucun avis, que le bail était expiré. Quoique l'on eût fait de grands dommages à la maison, on m'accorda seulement \$200 pour le dommage et le défaut d'avis, le loyer étant payé jusqu'à la date à laquelle la maison fut occupée.

Je suis passible, je le présume, d'une amende de \$2,000 par jour, et deux actions ont été instituées contre moi, l'une de \$500,000 et l'autre de \$300,000, en vertu de l'acte de l'indépendance du Parlement.

Je défie pourtant ceux qui me pour suivent de continuer leurs procédures. Je n'ai pas violé l'acte, et je ne crains pas de demander à mes électeurs de se prononcer sur ma conduite. J'ai droit au siège que j'occupe en Chambre, ainsi que d'exprimer librement mes opinions.

Je fais cette déclaration parce que de fausses rumeurs ont été répandues à ce sujet dans la presse. On a dit que j'avais prié des députés ministériels de ne pas presser leurs réclamations contre moi. Je suis prêt à résister à toutes les attaques que l'on pourra faire contre moi. Je ne crains personne, et je suis prêt à répondre à n'importe quel chef d'accusation.

En justice toutefois pour les membres de la droite, je dois dire que depuis les premières attaques contre des honorables membres de cette Chambre, et avant que j'apprisse que l'on mettait en doute mon droit de siéger ici, j'ai exprimé l'opinion qu'il était injuste de vouloir déqualifier des honorables députés, qui, dans des circonstances incontrôlables, auraient vendu un couteau de chasse ou un marteau à un département du gouvernement.

Je désapprouve ce que l'on a fait, non pas parce que je suis en cause, mais parce que je ne crois pas que des honorables députés devraient être laissés à la merci de chaque vagabond de la basse-ville, qui fera émettre des brevets contre eux, comme cela s'est fait. J'approuve l'idée de quelque part qu'elle vienne, de prendre des mesures pour relever les honorables députés de toute responsabilité pour des actes qu'ils ont fait involontairement et sans connaître

l'interprétation que l'on donne à l'acte de l'indépendance du Parlement.

Je suis prêt à comparaître devant une cour de justice, et je défie qui que ce soit de me faire condamner pour avoir violé l'acte. Je suis parfaitement libre en conséquence d'exprimer une opinion indépendante, et cette opinion indépendante est qu'une mesure devrait être passée pour faire droit à des honorables députés, qui, par inadvertance ou par ignorance, ont violé l'acte, et pour les mettre à l'abri des accusations portées contre eux par des pirates sociaux qui les ont traduits en justice dans un but de spéculation.

Une douzaine de membres de la Chambre ont reçu des brevets, se montant de un demi à un million de piastres, et il n'est pas juste qu'ils soient exposés à du tracas, à des ennuis et à des dépenses, pendant neuf ou douze mois, parce qu'on aura donné une certaine interprétation à l'acte de l'indépendance du Parlement.

Le sentiment de justice qui anime le Parlement et le pays les portera à sanctionner et à ratifier la loi proposée.

Je ne m'occupe pas des partis; je veux seulement qu'il soit fait justice à chacun.

M. ORTON—Nonobstant ce que nous ont dit des amis, ainsi que des adversaires politiques, je crois que ce bill, s'il est adopté, établira un précédent fort dangereux pour le pays. Nous connaissons les abus qu'a produits aux Etats-Unis le fait de ne pas sauvegarder suffisamment les droits du peuple. Si ce bill est adopté, nous verrons disparaître la seule protection que le public possédait contre un Cabinet corrompu, disposé à se servir d'une majorité docile pour se mettre au-dessus de la loi.

S'il est une chose plutôt qu'une autre dont les Canadiens soient fiers, c'est la pureté de leurs corps législatifs; mais quand le peuple saura que, dans le principal corps législatif de la nation, il y a des honorables députés, qui, tous les jours, violent l'une de ses sauvegardes les plus importantes, l'exemple ainsi donné sera suivi par d'autres corps législatifs, même par les conseils municipaux.

Quand on plaide ignorance dans cette Chambre, je suis porté à croire qu'il y a bien peu d'honorables députés qui